



Resiliation de bail étudiant

Par **regnard pj**, le **30/10/2008** à **20:26**

bonjour

je suis étudiant et malheureusement pour moi je me suis mal orienté dans mes études et par conséquent du abandonné mon école. Pour rester dans le tragique j'ai pour aller à l'école loué un appartement. Mais j'ai du retourner chez mes parents pour reprendre une autre filiere. Maintenant je ne sais pas comment eviter les 3 mois de préavis et j ne sais pas si l'abandon de l'école compte pour raison valable.

merci de me le faire savoir si quelqu'un est en mesure de par son experience et savoir de me repondre.